

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2021 A 9H
REUNION À LA SUITE DES GELEES PRINTANIERES
CANAL DU MOULIN

Etaient présents :

Monsieur PLETAN Thierry, arboriculteur à la Saulce
Monsieur FAURE Rémi, arboriculteur à la Saulce
Monsieur VAGNOL Éric, arboriculteur à la Saulce
Monsieur VAGNOL, arboriculteur à la Saulce
Monsieur FAVIER Grégory, arboriculteur à la Saulce
Monsieur BONAÏTI Jean-Claude EDF CONESSIONNAIRE
Madame DUVOCHEL Géraldine société EDF
Monsieur de TRUCHIS Vincent, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez
Monsieur CHAILLOT Anthony, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez
Monsieur ROBERT Claude, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez

Les représentants de la DDT 05 ci-dessous ont été invités à cette réunion par l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez (mail envoyé le 22-04-2021), ces derniers n'ont pas donné de réponse.

Monsieur Marc FIQUET
Madame Mélanie AUDOIS

La réunion fait l'objet d'un enregistrement.

Monsieur De TRUCHIS demande à chaque partie si elle accepte d'être enregistrée.

Il n'y a pas d'opposition.

A plusieurs reprises au cours de la réunion, l'appareil enregistreur qui est présenté à la vue de tout le monde, fait l'objet de rappels et plus particulièrement auprès d'EDF qui confirme à chaque fois la possibilité d'enregistrer.

Immeuble du Révelly – 2 avenue Lesdiguières – 05000 GAP

Tél. 04.92.51.80.84 ou 04.92.51.01.30 - Fax .04. 92.51.93.89 – E-mail : info@canaldegap.fr

Site internet : <https://canaldeventavonsttropez.fr/>

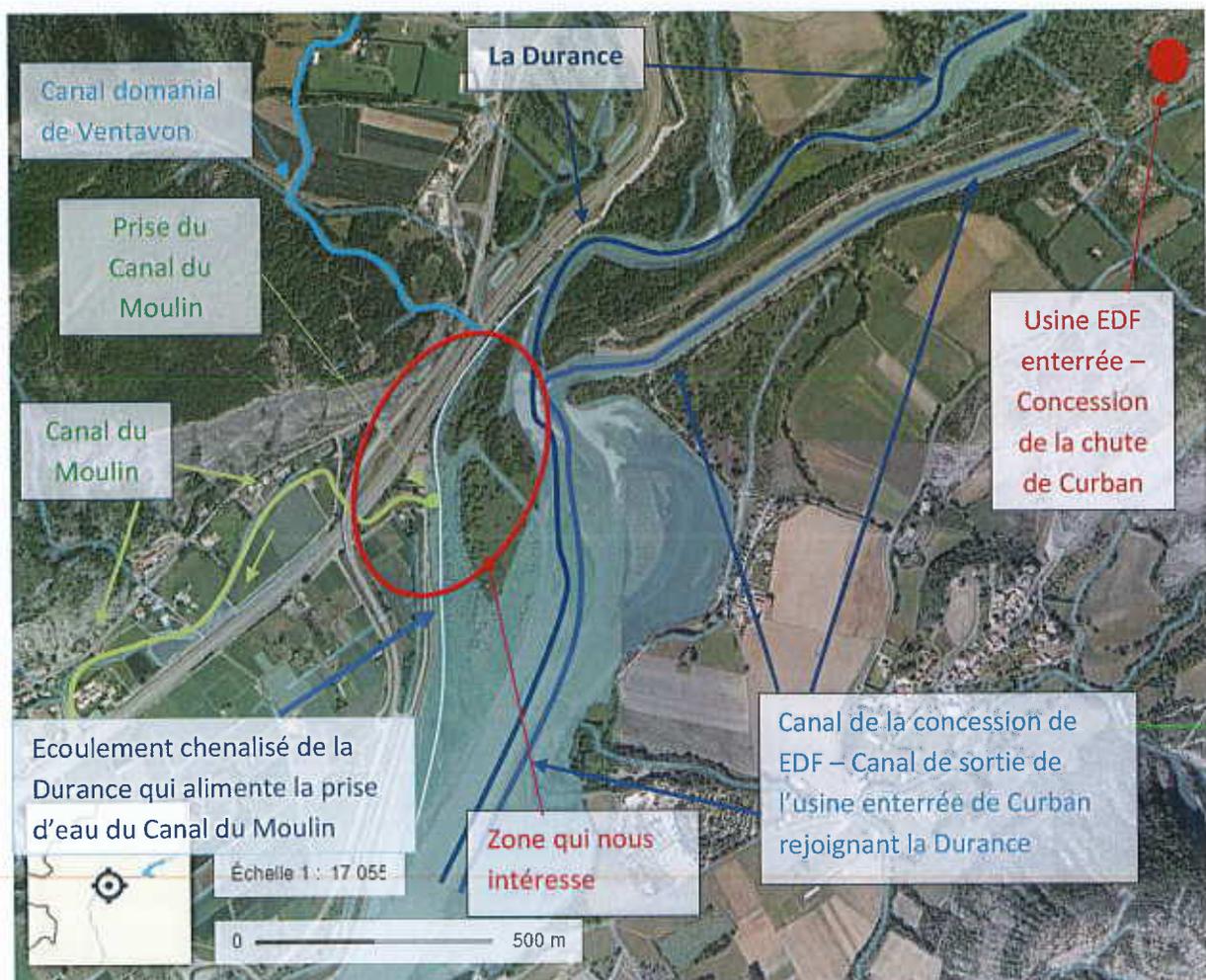
Monsieur de TRUCHIS indique que des recherches seront effectuées sur des photos aériennes, orthophotos, de sorte à visualiser les aménagements qui ont pu être réalisés par le passé.

Ces éléments seront communiqués une fois le travail réalisé.

Lors des échanges, l'inaccessibilité du chenal amont au captage par la prise du Canal du Moulin sur toute sa longueur a conduit à l'hypothèse de l'emploi d'un drone.

Mr Faure a indiqué qu'il transmettra à l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez les photos prises sur ce secteur avant la construction de l'autoroute.

Figure 1. Orthophoto en fond et report des données sur les écoulements d'eau de la Durance autour de la prise d'eau du Canal du Moulin



Rappel du droit d'eau du canal

Monsieur de TRUCHIS rappelle que très malheureusement l'existence de ce droit d'eau a été contestée par la société EDF et l'Etat. Que l'ASA du Canal de Ventavon a dû faire valoir ses droits devant le tribunal administratif, devant la Cour d'appel et devant la haute juridiction du Conseil d'Etat.

Chaque niveau de juridiction a conduit à ce que le droit de dérivation des eaux soit confirmé.

Il s'agit d'un droit d'eau perpétuel de 1 000 l/s.

La discussion sur la légitimité de ce droit d'eau ne doit donc plus être discutée et l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez ne va se soucier aujourd'hui que de la réalité matérielle de la faisabilité de ce captage.

Les propriétaires présents indiquent que la lutte antigel et l'irrigation représentent pour eux un atout majeur, c'est en effet à partir de la production agricole qu'ils tirent leurs revenus.

Monsieur BONAITI (EDF Concessionnaire) indique qu'il est tout à fait conscient de l'importance de l'agriculture et met tout en œuvre pour la sauvegarder.

Monsieur de TRUCHIS indique qu'il s'agit là de paroles et non pas de faits puisqu'il rappelle que la volonté d'EDF était de faire disparaître ce droit d'eau, c'était la teneur des écritures durant plusieurs années lors des contentieux.

C'est finalement le juge qui a rétabli le droit contre la volonté de EDF.

Monsieur de TRUCHIS indique que la réunion fera l'objet d'un compte rendu détaillé qui sera communiqué aux parties.

Madame DUVOCHEL (EDF Concessionnaire) demande si elle peut être corédactrice de cette note d'observations.

Monsieur de TRUCHIS (Canal de Ventavon Saint-Tropez) indique que s'il y a un partage évident des informations, la note pourra être signée par les deux parties. Si EDF refuse certaines écritures et qui ont pourtant été enregistrées, alors l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez et les irrigants présents seront seuls invités à signer la note.

Situation actuelle de la prise du canal du Moulin

Les eaux de la Durance arrivent moyennant un bras ou un chenal depuis le Nord (Chenal de la Durance A). Cet écoulement n'est pas l'écoulement principal de la Durance. Les eaux de ce bras se présentent devant le dispositif de captage qui alimente le Canal du Moulin, puis s'écoulent ensuite et au-delà vers un chenal orienté vers le sud (chenal de la Durance C).

EDF appelle le canal orienté vers le sud « le canal de chasse ». Il a pour but d'éviter l'accumulation des sédiments qu'apporterait un seul canal devant le captage d'eau et de permettre aux sédiments transportés avec l'eau, une continuité et donc de ne pas être entonnés par la prise d'eau.

En aval de la prise, nous avons constaté que la rigole d'irrigation qui longe la route nationale est en eau et donc en aval du captage des eaux de la Durance par la prise du canal du Moulin. Monsieur de TRUCHIS précise qu'il en a encore augmenté le débit capté aux environs de 8h30.

Figure 2. Ortophoto en fond et report du captage de la prise d'eau du Canal du Moulin et des chenaux « A », « B » et « C » qui contribuent au captage

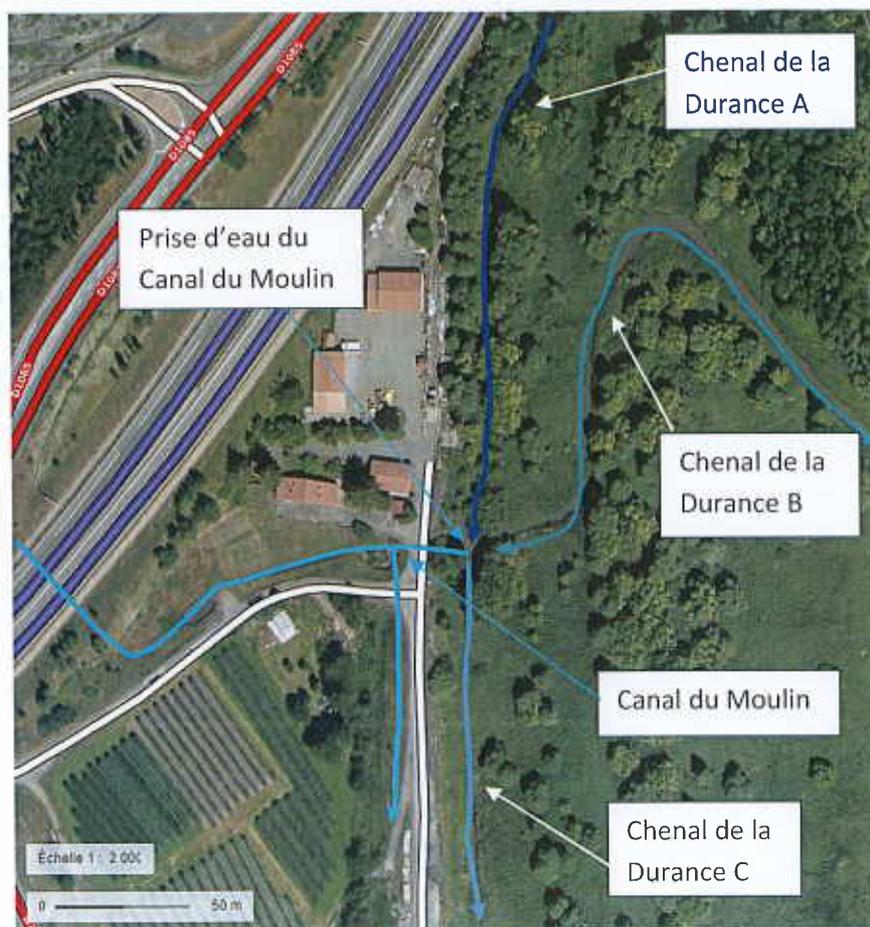


Schéma du captage du canal du Moulin

Le chenal dans la Durance qui se prolonge jusqu'au dispositif de captage des eaux, transite au cours de la réunion un débit soutenu qu'il est possible d'estimer à plus de 2 000 l/s.

Monsieur FAURE indique que cette arrivée des eaux est très variable selon le débit observé au droit de l'exutoire du Canal domanial de Ventavon au niveau de la chute de Fort La Saulce à quelques dizaines de mètres seulement du départ du chenal vers la prise du Canal du Moulin.

Monsieur BONAITI (EDF Concessionnaire) indique que l'exploitation de la chute de Sisteron (usine) influe sur le niveau d'eau de Curbans c'est-à-dire le niveau d'eau qui nous intéresse. Il indique que le jour du décrochage de l'alimentation en eau, c'est-à-dire la nuit du

12 avril au 13 avril 2021, l'exploitation de la chute de Sisteron était à sa valeur maximale et que le plan d'eau de Curbans a en effet baissé (besoin énergétique).

Il est observé par toutes les personnes présentes que les eaux captées sur la Durance sont pour partie orientées vers la rigole qui longe la route nationale pour autre partie orientées vers le canal du Moulin.

Colmatage du canal du Moulin

Monsieur de TRUCHIS a indiqué que le canal du Moulin tend à se colmater et à s'envaser plus rapidement ces dernières années.

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez a entrepris ces dernières années d'importants travaux de curage sur les tronçons du canal du Moulin dont l'ASA a la charge de l'entretien.

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez a sollicité la société ESCOTA pour qu'elle prenne en charge le curage du premier tronçon du canal du Moulin, Mr CHAILLOT a indiqué qu'environ 1,60 m de limon s'était déposé dans le bassin de décantation.

Cela montre à quel point les eaux de la Durance à cet endroit sont extrêmement chargées de matériaux et que le curage régulier en amont de la prise est essentiel pour la bonne exploitation de cet ouvrage.



Photo 1. Curage réalisé en février 2021, 1,60 m de limon dans le bassin de décantation !!!

Nous sollicitons chaque année, la société EDF pour effectuer du curage au droit de la prise du canal du Moulin, conformément à **l'article 6 de la loi n°55-6 du 5 janvier 1955 relative à l'aménagement de la Durance**. Cette demande nous semble être le minimum à faire avant de débiter la saison d'irrigation.

Nous n'avons systématiquement ces dernières années aucune réponse à nos demandes, ce qui nous contraints à devoir prendre en charge cette opération de curage.

Cette situation est préjudiciable et a vraisemblablement un lien avec l'insuffisance de dimensionnement des chéneaux qui orientent les eaux de la Durance vers la prise d'eau du canal du Moulin. Cette observation peut être appuyée par l'absence d'opération de curage

depuis plus de 20 ans indique Mr De TRUCHIS et les arboriculteurs présents. Ces derniers ont indiqué que ce chenal n'a jamais été aussi réduit.

Monsieur Rémi FAURE a indiqué qu'il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, le chenal qui capte les eaux en amont de la Durance et qui s'oriente jusqu'à la prise du canal du Moulin, a été très largement creusé par des engins puissants. Il a indiqué qu'à l'issue de ces travaux, pour donner une image, le chenal ne pouvait pas être traversé par un homme à la nage.

Il a précisé que pour permettre ces travaux, les sols qui sont bien évidemment saturés en eau compte tenu de la zone concernée ont été cloutés par l'apport de blocs d'enrochement pour permettre la circulation de la pelle mécanique qui a effectué les travaux de curage.

A la suite de la réunion du 29 avril 2021, Mr Faure a transmis à l'ASA le PV du constat d'huissier (avec une série de photos) qu'il a demandé en 1994.

Nous avons comparé les images aériennes issues de ce PV et les images aériennes actuelles, elles permettent de voir la dégradation et le manque total d'entretien du chenal A de la Durance qui alimente le Canal du Moulin.

Cela se traduit par l'apport considérable de matériaux qui comble ce chenal et réduit ainsi le débit disponible au niveau de la prise du canal du Moulin.

5



Photo prise en 1994, on aperçoit l'atelier des services technique du dpt, le chenal A de la Durance est schématisé

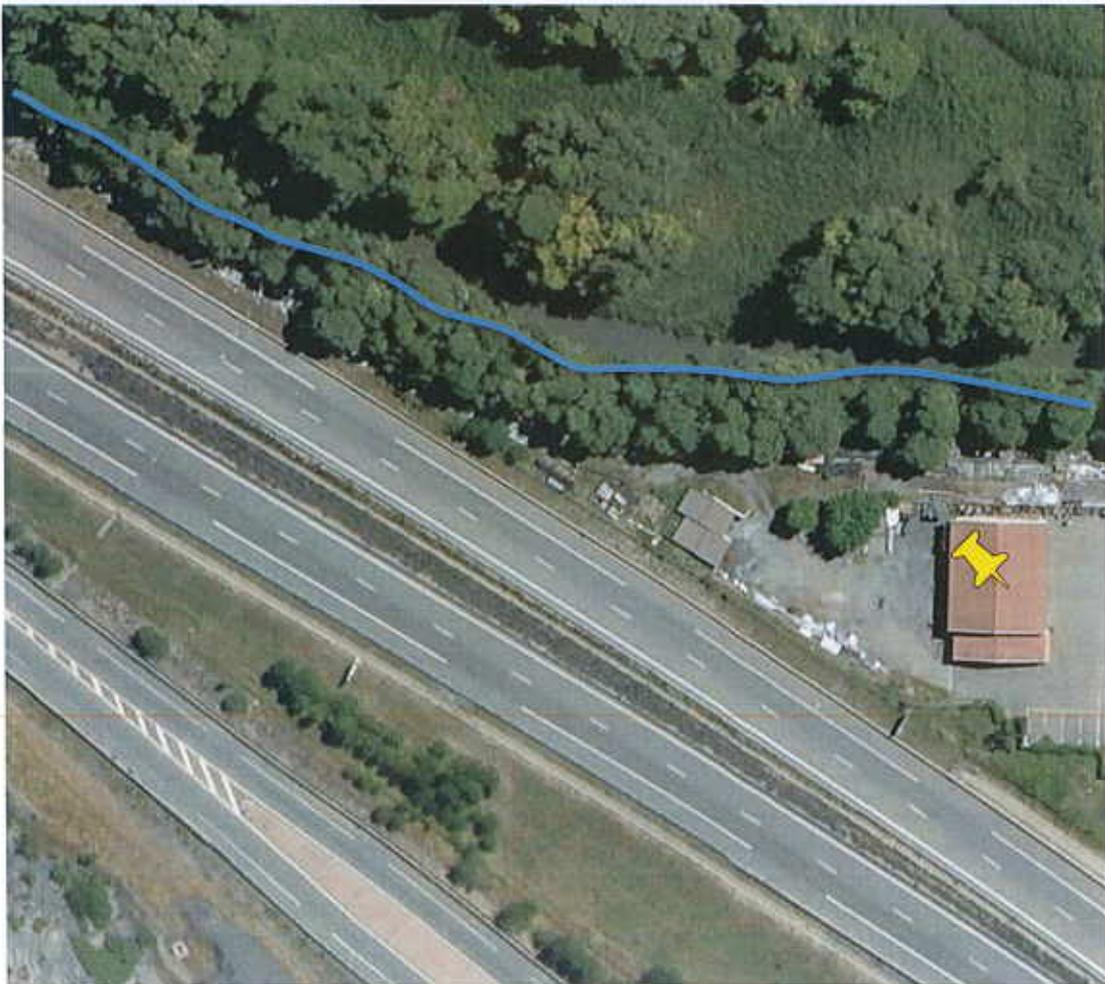
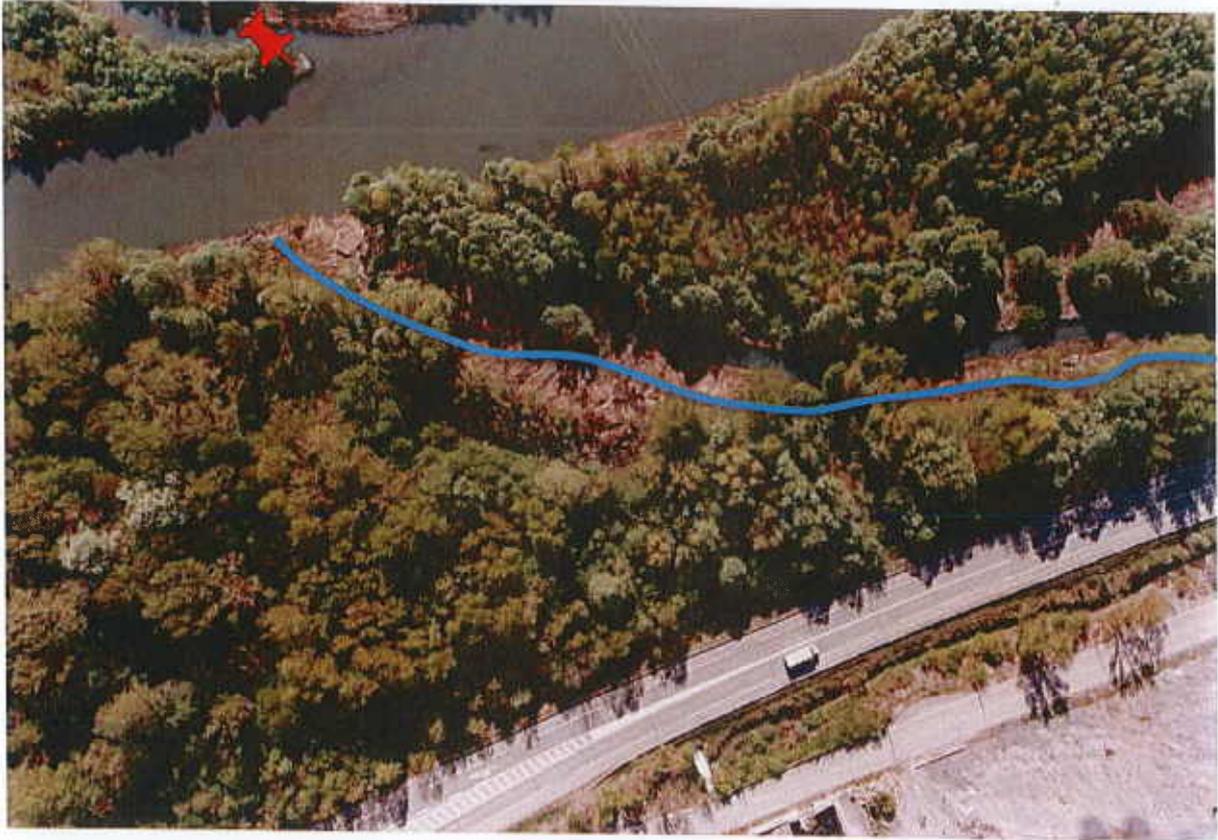


Photo prise en 2018, aucun entretien n'a été fait par EDF jusqu'à ce jour, le chenal A de la Durance est schématisé

Photo prise en 1994



Photos prise en 2018, aucun entretien n'a été fait par EDF jusqu'à ce jour, le chenal A de la Durance est schématisé

3

Mesures du niveau d'eau par EDF

L'ensemble des membres présents réitère que la nuit du 12 avril au 13 avril, le niveau d'eau devant la prise d'eau était au plus bas et le débit orienté dans le Canal du Moulin ou vers la rigole qui longe la route nationale était à sec.

Madame DUVOCHEL (EDF) indique que la mesure du niveau de la Durance devant la prise d'eau du Canal du Moulin n'a pas d'intérêt, car ces mesures sont déjà disponibles par l'exploitant EDF sur le barrage de la Saulce.

Monsieur de TRUCHIS (Canal de Ventavon Saint-Tropez) indique qu'il ne partage pas cette appréciation compte tenu du fait que le niveau du plan d'eau sur les ouvrages d'exploitation EDF ne correspond en aucun cas au niveau de l'eau devant le captage du Moulin.

En effet, les conditions d'écoulement hydraulique dans le chenal principal ou dans le lit mineur du cours d'eau de la Durance sont soumises à des pertes de charge très différentes et bien moindres que lorsque les eaux arrivent devant le captage du Canal du Moulin.

En effet, les eaux qui se présentent devant le Canal du Moulin transitent par des chenaux qui peuvent être plus ou moins obstrués. Ces pertes de charge plus importantes conduisent à ce que les niveaux ne soient pas identiques sur les deux points du plan d'eau.

Résolutions

Monsieur de TRUCHIS indique que l'ASA posera des limnimètres sur le voile vertical en béton qui enserre le puits de captage des eaux dans le milieu naturel. Ces limnimètres permettront à quiconque de pouvoir identifier le niveau altimétrique de la ligne d'eau. Une fois ces lignes limnimètres installés, ils seront calés en altimétrie par un géomètre expert de sorte à pouvoir connaître en NGF le niveau de la ligne d'eau.

Un radar posé sur une potence destinée à mesurer la hauteur de la ligne d'eau et calée sur les limnimètres, les données électroniques qui seront produites seront donc calées altimétriquement puis enregistrées dans une centrale d'acquisition posée à proximité.

Ce système de mesure en continu du niveau d'eau permettra de confirmer le manque d'eau au droit de la prise du Canal du Moulin, s'il venait encore à se produire.

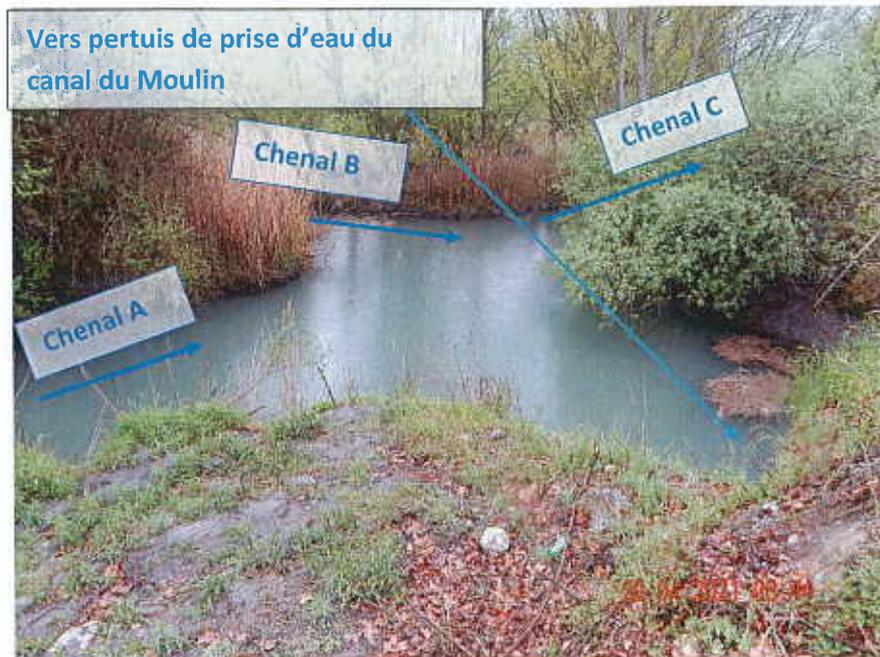


Photo 2. Détail de l'intersection de 4 chenaux, dont celui de droite qui alimente la prise du canal du Moulin



Photo 3. Représentation graphique de la potence et du radar qui seront installés pour contrôler le niveau de la Durance en ce point et par la même la bonne alimentation du Canal du Moulin et disposer de preuves

M. de TRUCHIS ajoute qu'un limnimètre sera posé sur la face amont latérale droite du pertuis de captage. Ce limnimètre sera rattaché au réseau national NGF de sorte que les niveaux soient directement comparables aux niveaux que EDF exploite et finalement tous être calés sur le même référentiel de données.

Handwritten signature or mark.

Si le débit du canal peut être contrôlé par la présence d'un limnimètre, il en est autrement du débit renvoyé sur la rigole d'irrigation qui longe la route nationale dont le départ s'effectue avant le limnimètre (actuellement en place) mesurant le débit du canal et dont les valeurs ne sont pas connues en l'absence de station de mesure en continu. Les observations de terrain montrent qu'il est difficile d'installer une station qui puisse être totalement normalisée compte tenu de l'absence de chenalisation régulières sur une distance suffisante et de l'apport de matériaux qui influe sur la hauteur mesurée au limnimètre.

Visite sur site

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez et les arboriculteurs demandent à EDF de remettre en état les chenaux dans le lit majeur de la Durance qui alimente le captage d'eau du canal du Moulin qui lui est en bon état.

Pour cela un état des lieux de la partie du chenal amont nécessite d'être réalisé, ainsi l'ASA propose d'organiser une visite au courant de **l'été 2021** avec l'ensemble des participants. EDF et la DDT seront bien sûr aussi conviées.

En effet, cette visite est primordiale, car les avis au sujet de l'état de ce chenal notamment sur sa partie amont divergent.

- Monsieur BONAITI (EDF CONCESSIONNAIRE) indique ne pas avoir vu de désordres particuliers.
- Monsieur VAGNOL indique quant à lui qu'ils ne parlent sans doute pas de la même chose, car selon lui l'accès n'est pas possible à pied.

Pour les arboriculteurs et l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez, il est indiscutable que les ouvrages hydrauliques doivent être entretenus régulièrement, ce qui n'est pas le cas actuellement.



Photo 5. Etat d'enherbement et mise en évidence du faible dimensionnement du Chenal de chasse.

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez demande que l'accès aux eaux soit rendu accessible pour les 1000 l/s à tout moment de l'année et ce en raison de l'existence de ce

droit de dérivation des eaux antérieurement à la concession accordée à EDF. Puis application des dispositions de la loi du 16 octobre 1919 sur l'énergie, puis du décret d'octobre 1972 de la chute de Sisteron sous le libellé rétablissement des accès aux eaux des droits antérieurs.

Nous avons joint en annexe de ce courrier quelques archives d'images aériennes de la zone concernée pour persuader la SA EDF qui ne semble pas convaincue que l'accès aux eaux par notre prise se fait dans un contexte dégradé dans le lit de la Durance.

Il convient aussi de distinguer la dégradation de l'aménée des eaux devant la prise d'eau du Canal du Moulin avec les conditions d'exploitation de la chute de Sisteron qui ont fait que le niveau d'eau sur le plan d'eau de Curbans (Prise d'eau du Canal EDF de la chute de Sisteron) puisse varier et ai été insuffisant en date du 12 avril au 13 avril 2021 et ai conduit à l'arrêt d'alimentation en eau du Canal du Moulin, ouvrage propriété de l'ASA du canal de Ventavon Saint-Tropez.

Le Directeur de l'ASA du Canal
de Ventavon Saint-Tropez

J. cl
Vincent de TRUCHIS

Cette note sera communiquée à :

- Madame la Préfète des Hautes-Alpes
- Monsieur PLETAN Thierry, arboriculteur à la Saulce
- Monsieur FAURE Rémi, arboriculteur à la Saulce
- Monsieur VAGNOL, André, arboriculteur à la Saulce
- Monsieur VAGNOL Éric, arboriculteur à la Saulce
- Monsieur FAVIER Grégory, arboriculteur à la Saulce
- Monsieur De TRUCHIS Vincent, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez
- Monsieur CHAILLOT Anthony, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez
- Monsieur ROBERT Claude, ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez
- Monsieur BONAITI Jean-Claude

Cette note sera notifiée à :

- Madame BEAUVILLAIN Ariane, directrice des concessions à EDFD Marseille en LRAR n° 1A 187 306 4652 8
- Madame la directrice de la DEAL PACA en LRAR n° 1A 177 664 4505 1